Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260427-2026042704-DE

DÉLIBÉRATION N°2026042704
DÉSIGNATION DU REPRESENTANT CISPD DE LA COMMUNE DE LANTIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Saint-Brieuc Armor Agglomération est une instance de dialogue et de concertation des acteurs locaux mobilisés dans la prévention de la délinquance et le maintien de la tranquillité publique.

Il a pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés. Ils sont également consultés sur la définition et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération.

Pour ce faire, le CISPD est composé de trois collèges :

- Le 1er collège, regroupant les collectivités territoriales (SBAA, Département et les 32 communes).
- Le second collège est constitué des services de l'État (Préfet et services).
- Le troisième collège regroupe les associations et structures concernées par la sécurité et la prévention de la délinquance.

Au titre de membre de droit du CISPD, la commune de Lantic doit désigner un élu représentant la commune au sein des instances de gouvernance. Il sera l'interlocuteur privilégié pour l'ensemble des travaux du CISP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Monsieur Nicolas HEURTEL pour représenter la commune de Lantic au sein des instances de gouvernance du CISPD de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas HEURTEL

La secrétaire,
Léone LE PROVOST

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260427-2026042704-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORE, Matthieu SAINT-CAST, Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, M. Anthony MORO, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Ludovic COTARD, M. Dominique HALAIS, Mme Adeline LORANT, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, Mme Marygold ULTRÉ, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Géraldine JOUANY (arrivée à 19h43)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame Léone LE PROVOST a été nommée secrétaire de séance